

## **COMPTE RENDU Conseil Municipal**

**Du vendredi 09 avril 2021 à 20 h 30**

### **Ordre du jour**

- Validation du dernier compte-rendu de conseil municipal du 15 janvier 2021
  - Approbation comptes de gestion 2020
  - Approbation comptes administratifs 2020
  - Pacte de gouvernance avec CCPMC
  - Prise de compétence mobilité par la CCPMC
  - Désignation des délégués CLECT (titulaire et suppléant)
  - Casiers connectés
  - Travaux voirie communale 2021
  - Travaux forêt 2021
  - Sécurisation bâtiments communaux
  - Questions diverses

**Présents** : BLANDIN Stéphane, COLIN Sonia, DE POORTER Vincent, GANNARD Matthieu, GELINOTTE Marie-Laure, MARMET Florence, PAGNIER Denis, PY David, ROUSSEL Viviane, CLAVIER Romuald, GENET Pierre

**Secrétaire de séance** : Gelinotte Marie-Laure

**Ouverture de la réunion** : 20h35

Le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : choix du mode du type de STEP parmi les trois propositions du bureau d'étude.

Accepté

Intervention Denis PAGNIER au sujet de la réunion du conseil communautaire qui s'est tenu la veille, pour présentation et vote du compte de gestion et compte administratif de la communauté de communes. Informations complétées par Matthieu Gannard, avec résumé des projets importants annoncés :

- Voie verte : 1400 000 € avec un reste à charge de 220 000 € pour ccpmc pour tracé entre Cognières et Fontenois (objectif : développer les voies douces).
- Charge de personnel relevée importante : 2 millions 640 000 € soit 64% du budget, notamment en raison de la masse salariale liée aux pôles éducatifs ; en tout 81 employés pour 60 équivalent temps plein. Idem charges de fonctionnement très élevées. En 2021, une vision comptable plus fine sera apportée.

- Prêt de 400 000 € non compris car seulement 200 000 € manquant sur financement projets.
- Projet socio éducatif avec la compagnie de danse Pernette pour 2 pôles éducatifs extrêmement onéreux même si co-financement culture 70 : 110 000 € pour projet sur 3 ans, même si 15 000 € "seulement" au budget CCPMC sur 2021.
- La piscine de Dampierre n'ouvrira pas en 2021, une source étant apparue et obligeant au pompage de 40m<sup>2</sup> par jour.
- Enfin sites de co-voiturage sur Dampierre et Loulans pour 60 000 €.

## **1. Validation du dernier compte-rendu de conseil municipal du 15 janvier 2021**

Le dernier compte rendu est validé à l'unanimité.

## **2. Vote des comptes de gestion 2020**

### **Budget commune**

<b>Compte de gestion 2020</b>	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-30 511,60		3 158,33	-27 353,27
Fonctionnement	589 185,33	30 511,60	65 334,26	624 007,99
				<b>596 654,72</b>

### **Budget Forêt**

<b>Compte de gestion 2020</b>	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-15 487,03		13 085,17	-2 401,86
Fonctionnement	44 632,49	15 487,03	-2 840,04	26 305,42
				<b>23 903,56</b>

Les résultats du compte de gestion doivent être identiques au compte administratif ; nous verrons le détail dans compte administratif ci-après.

## **3. Vote des comptes administratifs 2020**

Florence Marmet (en charges des comptes) présente les documents et donne une explication détaillée des tableaux respectifs permettant une lecture comparative en remontant sur trois ans d'exercice.

Le maire ne peut pas présider la séance lors de l'examen des comptes administratifs. Il ne participe pas au vote et se retire. Il délègue Marie-Laure Gelinotte (doyenne) pour faire procéder au vote.

La gestion comptable de la commune est répartie sur deux budgets distincts :

### **Budget commune**

Divers relevés laissent apparaître les effets de la crise sanitaire en cette année si particulière. Par exemple : Soit en termes de dépenses (achat de masques), soit en termes de recettes (économie) en raison des manifestations qui n'ont pas pu avoir lieu.

Questionnement autour de la taxe de voirie subsistante pour certains propriétaires exploitants après la dissolution de l'association foncière ; ce point sera rediscuté lors d'une prochaine réunion du conseil. Doit préalablement faire l'objet d'un gros travail d'analyse et de prospective. Denis Pagnier s'est porté volontaire pour ces travaux.

<b>Compte administratif 2020</b>	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-30 511,60		3 158,33	-27 353,27
Fonctionnement	589 185,33	30 511,60	65 334,26	624 007,99
				<b>596 654,72</b>

### **Budget Forêt**

<b>Compte de gestion 2020</b>	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-15 487,03		13 085,17	-2 401,86
Fonctionnement	44 632,49	15 487,03	-2 840,04	26 305,42
				<b>23 903,56</b>

Les deux comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 2 401,86€ au compte 1068 pour le budget Forêt.  
Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 27 353,27€ au compte 1068 pour le budget Commune.

### **4. Pacte de gouvernance avec la CCPMC**

Les récentes évolutions du cadre législatif appellent à engager un pacte de gouvernance à l'échelle de notre communauté de communes.

L'objet du pacte de gouvernance est de construire une juste articulation entre les communautés de communes et les communes pour parvenir à un développement territorial équilibré, solidaire et de proximité au moyen de valeurs fédératrices telles que la mutualisation et la coopération.

Cette charte est plutôt un engagement de bonnes pratiques, donc plutôt favorable si bien appliquée...

Validé à l'unanimité.

### **5. Prise de compétence mobilité par la CCPMC**

Rappel des objectifs de la loi d'orientation des mobilités (LOM) :

- La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale
- Jusqu'à présent, au niveau intercommunal, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines, et les métropoles étaient obligatoirement AOM
- De nombreux territoires étaient donc dépourvus d'un acteur public exerçant cette compétence localement pour proposer une offre de services de mobilité alternatifs à l'usage individuel de la voiture
- La LOM conduit les communautés de communes (à se prononcer sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité

Conformément à la loi, cette compétence sera prise en charge par la CCPMC à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; la mise en œuvre sur son territoire se fera ultérieurement.

Validé à l'unanimité.

## **6. Désignation de délégués pour la CLECT**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définit pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Titulaire : Florence Marmet

Suppléant : Matthieu Gannard

Validé à l'unanimité.

## **7. PADD : Installation de casiers connectés**

Dans le cadre du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), une réflexion est proposée sur l'éventuelle acquisition et installation de casiers connectés pour soutenir les producteurs et commerçants locaux dans la vente de leurs produits et permettre à l'ensemble de la population du village et hameaux rattachés d'accéder à un service de distribution de proximité tout à fait adapté à la période de pandémie que nous traversons (limitation des contacts).

Toutes les options seront étudiées en fonction des subventions qui pourraient être obtenues (appel à projets en cours pouvant financer de 80 à 100 % du projet). Sous réserve de l'étude de faisabilité, un accord de principe est donné à l'unanimité.

## **8. Travaux voirie communale**

Il s'agit de prendre conseil et avis auprès de diverses entreprises\* afin d'envisager la réfection et/ou remise en état partielle sur :

- la route des Monnins à partir du transformateur sur 1km environ. (Estimé à 9 400€)
- le chemin du bois sur 0,5km réfection totale. (Estimé à 21 400€)
- chemin de Ste Anne, chemin dit "de la Paulette" (répartition de tout venant)
- reboucher les trous repérés çà et là sur le réseau et les parkings, les espaces de jeux
- relever la bordure de route en limite de la maison Calcagno. ( débordement eaux pluviales)

\* Entreprises : Colas, STPI, DM goudronnage

Validé à l'unanimité.

## 9. Travaux forêt

### En partenariat avec ONF :

Priorités pour 2021 : a - coupe 21/22 b – coupe 25 c – coupe 44

Broyage, régénération ...

Coûts total (investissement) : 1942,25 €

### Régie communale :

Priorité 1 : honoraires : 960 €

### Arbres remarquables : Tilleul de Sully

Faire établir un diagnostic sanitaire de l'arbre

Deux options :

- ONF : coût : 780 € (diagnostic simple de l'arbre sur examen visuel) avec simple certification pour arbre remarquable
- Entreprise ACER : Arboristes Conseil /Expert en arboriculture urbaine et projet d'aménagement végétal sise à Montferrand le Château (diagnostic plus élaboré visuel et technique) avec certification pour arbre remarquable mais aussi pour assurances en cas de chute arbre, branches... coût 540 €

Le devis ACER est validé à l'unanimité.

### Tilleul creux des Monnins

Questionnement : Il est sur une propriété privée.

Intérêt ? Mise en valeur ?

A savoir, la CCPMC projette la mise en valeur des arbres remarquables du secteur. Elle pourrait prendre en charge la signalétique sur place et dans les environs.

## 10. Validation choix de la STEP

Présentation du projet basé sur les trois propositions :

- Filière compacte avec cuve enterrée, lit fluidisé
- Filtres plantés de roseaux
- Boues activées (idem celle actuellement en usage)

En fonction des subventions allouées par l'agence de l'eau - qui pourraient atteindre au mieux 50% sur un projet de filtres plantés de roseaux sans pompe avec bio-bacs ou bassins gravitaires (rien sur les 2 autres formats) – le choix se porte en faveur d'une telle STEP comportant deux bassins.

Précision du maire :

A savoir, la commune de Vy-les-Filain a validé le choix d'une STEP à filtres plantés de roseaux lors de son dernier conseil municipal.

Validé à l'unanimité.

## 11. Sécurisation des bâtiments communaux

- Installation de deux défibrillateurs extérieurs (mairie et petite salle de convivialité)

Coût : 3 163,20 € + 504 € frais installation par entreprise F.Bernard

Une demande de subvention est engagée.

+ points différents travaux prévus :

- nettoyage de la façade de la cure : devis élevé, proposition de mise en suspend de ces travaux au regard du coût, il semble opportun d'installer prioritairement la planche de protection vis-à-vis des déjections d'hirondelles, le nettoyage et/ou réfection du crépit sera envisagé si bons résultats.
- pose d'une marquise sur la porte : refusée par l'architecte des bâtiments de France à cette heure.
- les salles de convivialité

Divers achats de fournitures ont été effectués pour remise en état et petits travaux d'aménagement des cuisines attenantes aux deux salles.

Denis se chargera de faire ce qui est dans ses compétences.

Le maire sollicite l'aide de personnes qui pourraient trouver un équipement évier/lave-vaisselle de collectivité d'occasion à prix intéressant.

### Montant des devis pour

- Le remplacement des blocs de secours : 662,04 € TTC
- Les schémas de plan d'évacuation : 440 € TTC
- La pose de deux alarmes "coup de poing" (obligatoires): 562,46 € TTC
- Dix extincteurs : 380 € TTC entreprise Franche Comté Incendie

Des demandes de subventions sont engagées pour l'ensemble de ces postes de dépenses.

Les contrôles règlementaires seront effectués par l'entreprise BC2I de Colombe les Vesoul ; en regroupement avec la CCPMC, tous les deux ans pour les bornes à incendie et les citerne.

Coût : 363,60 €

Prévoir le remplacement d'une borne incendie (endommagée) le long de la RD (direction Vy les Filain) après le carrefour de la rue de Soirey.

Estimation de la dépense : environ 2 700 €

Validé à l'unanimité.

## Questions diverses

### - CCID (commission communale des impôts directs)

Une réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril en présence d'un représentant des services fiscaux. Cela était très intéressant. Le quorum était péniblement atteint à cause de l'absence de plusieurs membres. Matthieu Gannard rappelle qu'il est souhaitable de s'excuser lorsque l'on ne peut pas être présent, surtout lorsqu'un interlocuteur extérieur est présent.

### - Signalétique dans le village

Des aménagements sont à prévoir dans la commune pour améliorer l'accueil de public et pour les personnes à mobilité réduite : marquage au sol pour places de parking, zébras pour arrêts de bus, etc... Des visites de contrôle sont programmées prochainement dans les diverses communes de la CCPMC. En attente devis Hicon.

### - Projet Multigénérationnel et multisport

Un projet d'aménagement d'un terrain multisport intergénérationnel est en cours dans le but d'offrir un espace de détente agréable aux habitants jeunes et moins jeunes du village. Ce site aura vocation à favoriser des activités ludiques et sportives, entre autres l'accueil de groupes scolaires notamment lors des rassemblements USEP etc...

Plusieurs idées sont avancées : Installation de bancs, plantation d'arbres ombrageant autour d'un terrain de pétanque. Aménager un skate parc...

Là aussi plusieurs appels à projets co-existent pour un financement optimum de ce type d'espaces. Comme pour les casiers connectés, il faut répondre à ces appels à projets et envisager les suites à donner en fonction du montant des subventions obtenues.

**- A propos du pôle éducatif d'Authoison**

Un projet de la CCPRIOZ est en cours, le pôle d'Authoison peur perdre une importante partie de son effectif (actuellement 78 élèves pour trois communes de la communauté de communes de RIOZ : Villers-Paters, Quenoche, Hyet ; Une fermeture de classe est déjà actée pour la rentrée prochaine.

**- Focus Florysage**

Un article sur Filain a été publié dans le cadre d'un "focus villages fleuris" dans le dernier numéro de cette revue.

**- RN 57**

Mme Eme informe du relais de notre demande de voie d'insertion au niveau de l'Etat.

**- SIAEP**

Débat Denis Pagnier / Pierre Genet / Viviane Roussel / Matthieu Gannard sur la quantité et qualité des informations données aux habitants en ce qui concerne les coupures d'eau. Beaucoup de plaintes, notamment le jour du nettoyage du château d'eau avec retard extrêmement tardif de l'eau à savoir 23h30...

La séance est levée à 1h10.